

Politique d'égalité entre les genres
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata



Adoptée sous le nom de « Politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata » le 4 mai 2015

Mise à jour adoptée le : 2 septembre 2025

Introduction

L'égalité des femmes, des personnes opprimées sur la base du genre et des hommes est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie. Malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités persistent au plan social, économique et politique. C'est dans cette optique que l'adoption d'une politique d'égalité vise à établir les balises concrètes qui permettront de préserver les acquis et de progresser encore davantage vers l'égalité. C'est une façon de reconnaître qu'il faut aider le changement à se produire et de témoigner de notre volonté d'y parvenir (Politique d'égalité de la CREBSL, mars 2010).

Cette démarche favorise le développement des valeurs de justice sociale, de démocratie, de diversité des points de vue, de respect des différences, de participation citoyenne et de concertation et complémentarité.

Le contexte de la mise en place d'une politique d'égalité en 2011

a. Une volonté gouvernementale

- La Charte des droits et libertés de la personne.
- La politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et son plan d'action.

b. Une volonté régionale

- Politique d'égalité de la CRÉ-BSL.
- Entente spécifique pour l'égalité de la CRÉ-BSL.

c. Une volonté municipale

- La municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a adopté une politique familiale.
- En 2005, un colloque a été tenu autour de 5 thèmes d'intérêt public et, en 2013, une journée de réflexion a permis d'explorer la vision du développement de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.
- La municipalité participe au programme **Nouveaux Horizons** qui vise à aider les aîné·e·s à participer à l'amélioration de la qualité de vie de leur collectivité et à en bénéficier. De même, la municipalité s'inscrit à la **Fête des voisins** pour améliorer le sentiment de sécurité et d'appartenance, développer l'entraide et le sens de la communauté, contribuer aux rapprochements intergénérationnels et alimenter une dynamique d'implication dans la communauté.
- La municipalité a acquis l'Église du village le 16 juillet 2009 afin d'en faire un lieu communautaire intergénérationnel rassembleur au sein de sa communauté.

Par conséquent, une politique d'égalité reposant sur le principe fondateur *Que notre vision du développement se base sur l'atteinte d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes* y trouve tout naturellement sa place.

Le contexte de la mise à jour de la politique d'égalité en 2025

Grâce à l'aide financière et le soutien des partenaires de l'Entente relative à l'égalité entre les femmes et les hommes au Bas-Saint-Laurent 2023-2026, conclue dans le cadre de l'Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent 2023-2026, soit le Secrétariat à la condition féminine (SCF), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD), les huit MRC du Bas-Saint-Laurent (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques, Témiscouata, Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matanie et La Matapédia) et la Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent, un état des lieux intitulé « Cyberviolences vécues par les femmes et les personnes opprimées sur la base du genre » a été produit par la Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent et est disponible en ligne : <https://www.femmes-bsl.qc.ca/images/Upload/tcgfbsl-etat-des-lieux-cyberviolences-3-web.pdf>

Le travail effectué pour produire l'état des lieux en cyberviolences nous a permis de constater que nous avons besoin de nos dirigeants politiques comme acteur·ice·s de changement. Tout d'abord en étant des modèles positifs de nétiquette dans leurs interactions et dans leurs utilisations des différences technologies et ensuite comme allié·e·s dans la mise en place d'outils de sensibilisation à grande échelle, de protocoles administratifs exempt de violences genrées, d'adaptation du cadre législatif entourant les cyberviolences, etc.

Une des pistes d'action régionale retenue à la suite de la publication de l'état des lieux, toujours avec le soutien des partenaires de l'Entente relative à l'égalité entre les femmes et les hommes au Bas-Saint-Laurent 2023-2026, est celle de l'actualisation des politiques d'égalité des genres dans les municipalités pour y inclure une section sur les cyberviolences.

Le portrait (état de situation)

a. Portrait socioéconomique de la municipalité d'Amqui (Statistiques Canada, recensement 2021)

Caractéristiques	Hommes	Femmes	Total
Population	175	140	315
Âge moyen de la population	44,4	44,4	44,4
Familles monoparentales	10	5	15
Personnes vivant seules	30	15	45
Scolarité	Hommes	Femmes	Total
Aucun certificat, diplôme ou grade	85	55	140
Diplôme d'études secondaires (ou équivalent)	35	35	70
Certificat ou diplôme d'étude postsecondaire	60	60	120

Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire	0	25	25
Certificat universitaire ou grade supérieur	0	10	10
Taux de chômage	Hommes	Femmes	Total
Revenu médian	33 600,00 \$	25 200,00 \$	30 200,00 \$
Salaires et emplois	13 %	0 %	7,5 %

b. Élections municipales

Voici le portrait des personnes élues depuis 2009, indiquant la présence des femmes et des hommes au sein du conseil municipal depuis la mise en place de la politique d'égalité.

2009	Hommes	Femmes
Candidat·e·s	5	2
Élu·e·s	5	2
Le poste à la mairie est occupé par un homme		
2013*	Hommes	Femmes
Candidat·e·s	3	3
Élu·e·s	3	3
Le poste à la mairie est occupé par une femme		
2017	Hommes	Femmes
Candidat·e·s	5	4
Élu·e·s	5	2
Le poste à la mairie est occupé par une femme		
2021*	Hommes	Femmes
Candidat·e·s	3	5
Élu·e·s	3	4
Le poste à la mairie est occupé par un homme		

**Conseils municipaux paritaires*

Politique d'égalité de la municipalité

a. Le but

En adoptant une politique d'égalité, la Ville d'Amqui s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les femmes, les personnes opprimées sur la base du genre et les hommes de sa communauté.

b. Les objectifs poursuivis :

La Gouvernance

(Conseil municipal, comité de travail, les décisions, les communications, etc.)

- Assurer une communication transparente et efficace à tous les niveaux.

- Favoriser la participation citoyenne en étant accessible et en exerçant un leadership rassembleur afin de briser l'isolement et de renforcer le sentiment d'appartenance.
- Poursuivre la concertation et le partenariat entre les organismes du milieu et continuer à s'impliquer dans les différents comités de façon à mieux connaître les besoins de la population et de s'assurer que les retombées du développement social et économique bénéficient également à tous·tes.
- Viser l'égalité des chances sur les différents comités et les instances de décision.

La municipalité en tant qu'employeur :

- Continuer à faire preuve de flexibilité et d'ouverture pour faciliter l'exercice des responsabilités familiales et sociales des membres du conseil et des personnes à l'emploi de la municipalité.
- Assurer l'intégration du principe de l'égalité et de l'équité aux pratiques de gestion des ressources humaines de la municipalité par l'adoption de politique telles que celles déjà en place : code d'éthique, politique salariale, etc.

Les services offerts par la municipalité :

- Tenir compte des réalités et des différences des citoyen·ne·s dans l'offre de services, de programmes et de mesures et leur accessibilité.
- Continuer d'offrir aux parents des mesures de soutien financiers aux différentes étapes de la vie familiale pour leur permettre de pallier aux contraintes financières concernant leur participation à la vie communautaire et ainsi assurer la survie des activités et des services en place.
- Poursuivre la mise en œuvre des priorités identifiées lors des différentes consultations.

Les cyberviolences

Définition: La cyberviolence est définie comme un comportement d'agression portant atteinte à l'intégrité physique, sexuelle, psychologique, économique ou sociale d'une personne via les médias numériques : Internet, textos, courriels, médias sociaux, sites de clavardage, jeux vidéo en communauté, etc.

- Agir en tant qu'élu·e·s pour débanaliser les cyberviolences :
 - o Être des modèles positifs dans leurs interactions et leurs utilisations des différentes technologies.
 - o Devenir des allié·e·s dans la mise en place d'outils de sensibilisation à grande échelle, de protocoles administratifs exempts de violences genrées, de formations adéquate des élu·e·s et du personnel municipal.

c. Les pistes d'action

- Tendre à demeurer une communauté accueillante et sécuritaire pour tous·tes en recherchant une qualité de vie, en favorisant des services accessibles localement et en offrant une panoplie d'activités pour tous·tes, entre autre pour attirer et retenir de nouveaux arrivants.
- Continuer à être pro-actif dans la recherche de solutions pour assurer la sécurité de la population sur le territoire de la municipalité.
- Offrir de la formation sur les cyberviolences.
- Offrir de l'accompagnement et du soutien aux personnes victimes de cyberviolences.
- Procéder à des modifications dans les formulaires administratifs pour les rendre inclusifs.
- Mettre en place une nétiquette sur le site web et les réseaux sociaux.

d. Les engagements de la municipalité

La municipalité s'engage à :

- Allouer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre et l'évaluation de la politique d'égalité entre les genres.
- Reconnaître l'expertise et collaborer avec la Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent pour les questions reliées à l'égalité.
- S'assurer que les interactions des élu·e·s et des employé·e·s de la municipalité, en ligne et hors ligne, soient exempts de comportements violents et soient un modèle à suivre par les citoyen·ne·s.
- Mettre en place des outils pour contrer les cyberviolences (ex. : mise en place d'une nétiquette sur le site web et les réseaux sociaux de la municipalité).
- Dénoncer les cyberviolences sous toutes ses formes.

Conclusion

La municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata est à l'écoute et déjà sensibilisée à la mise en place de mécanismes pour assurer le mieux-être de sa communauté. Elle restera donc vigilante afin de protéger les acquis et de répondre encore mieux aux besoins de toute la population.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à accomplir avant de pouvoir affirmer que l'égalité de droit est devenue une égalité de fait dans toutes les sphères de développement de la collectivité.

Par conséquent, afin d'assurer le succès de la politique d'égalité des genres, trois principes doivent être mis de l'avant :

- Volonté commune d'agir
- Communication efficace
- Adhésion de la population à la politique d'égalité

Références

- MCCCCF, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2006
- MCCCCF, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015
- Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, *L'implantation d'une politique d'égalité : Guide d'accompagnement à l'intention des partenaires de l'égalité dans les diverses instances régionales*, février 2009
- CRÉ du Bas-Saint-Laurent, *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes*, mars 2010
- Statistiques Canada, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>
- Données Québec, <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/resultats-des-elections-municipales-generales>
- Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent, <https://www.femmes-bsl.qc.ca/images/Upload/tcgfbsl-etat-des-lieux-cyberviolences-3-web.pdf>